

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 3 septembre 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°8

DÉCISION N° 200947/DEF/DCSCA/CCC-M/LOG/AF
portant abrogation de textes.

Du 1er juillet 2010

DÉCISION N° 200947/DEF/DCSCA/CCC-M/LOG/AF portant abrogation de textes.

Du 1^{er} juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 6 4 9 S

Textes abrogés :

Circulaire n° 109/DEF/DCCM/CMa/4 du 8 janvier 1992 (BOC, p. 96. ; BOEM 571.3, 675.3.1).

Instruction n° 12/DEF/DCCM/LOG/AF du 12 juin 1996 (BOC, p. 2559. ; BOEM 571.3) modifiée.

Circulaire n° 1/DEF/DCCM/LOG/AF du 24 mars 1998 (BOC, p. 1258. ; BOEM 571.3).

Instruction n° 11/DEF/DCCM/LOG/AF du 26 juin 2003 (BOC, 2003, p. 5231. ; BOEM 571.3) modifiée.

Instruction n° 9/DEF/DCCM/LOG/AF du 18 décembre 2003 (BOC, 2004, p. 252. ; BOEM 571.3).

Référence de publication : BOC N°36 du 3 septembre 2010, texte 8.

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

1992. 8 janvier. Circulaire n° 109/DEF/DCCM/CMa/4 (BOC, p.96 ; BOEM 571.3, 675.3.1) relative aux crédits en valeur des missions hydrographiques et océanographiques.

1996. 12 juin. Instruction n° 12/DEF/DCCM/LOG/AF (BOC, p.2559 ; BOEM 571.3) relative à la masse salariale d'entretien du personnel et des dépenses des formations et des organismes non admis au régime de la déconcentration financière.

1998. 24 mars. Circulaire n° 1/DEF/DCCM/LOG/AF (BOC, p.1258 ; BOEM 571.3) relative à la gestion des crédits du chapitre 34-05 article 11 « approvisionnement de la flotte » et à la présentation des demandes annuelles de dotations par les ports métropolitains.

2003. 26 juin. Instruction n° 11/DEF/DCCM/LOG/AF (BOC, p.5231 ; BOEM 571.3) relative au droit de tirage du ressort du commissariat de la marine.

2003. 18 décembre. Instruction n° 9/DEF/DCCM/LOG/AF (BOC, p.252 ; BOEM 571.3) relative à l'application dans la marine du régime de déconcentration budgétaire dit « régime des masses ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division aérienne,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.